



FICHES TECHNIQUES

LA CULTURE DE RADIOPROTECTION
AU SEIN DE L'ENTREPRISE

— MAI 2018 —

Société Française de Radioprotection
Société Française de Radioprotection
Société Française de Radioprotection

FICHES TECHNIQUES DE LA SFRP

Société Française de Radioprotection

LA CULTURE DE RADIOPROTECTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE : UNE IMPLICATION COLLECTIVE DONT CHACUN EN CONSTITUE UN MAILLON ESSENTIEL

Préambule : Cette fiche s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par la SFRP avec l'IRPA. Elle se veut synthétique pour être opérationnelle et encourager chacun à son poste de travail, à tous les niveaux dans l'entreprise, à déployer les moyens et les compétences dont il dispose pour promouvoir la culture de radioprotection.

Qu'il soit associé à la « radioprotection », la « sécurité » ou la « sûreté », le terme de « culture » est couramment utilisé dans les entreprises menant des activités nucléaires. La « culture » est un des leviers permettant à chacun d'agir de manière individuelle ou au sein d'un collectif de façon adaptée dans les situations normales de travail ou dans des situations imprévues. La culture de radioprotection fait partie intégrante de la culture de sécurité. Elle est à considérer dans le cadre d'une approche globale de la santé-sécurité au travail.

Cerner ce qu'englobe cette culture de radioprotection et favoriser son acquisition, sa mise en œuvre et son entretien contribue à la performance de l'entreprise en matière de santé-sécurité au travail et à la limitation des facteurs d'incident ou de presque-incident.

1 - QU'EST-CE QUE LA CULTURE DE RADIOPROTECTION ?

i La culture de la radioprotection est la manière de percevoir un environnement de travail en y associant un niveau d'exigence pour la maîtrise du risque radiologique. Elle se traduit par une attitude comportementale encouragée par le collectif de travail et animée par la ligne managériale.

2 - POUR QUOI ?

Avoir une culture de radioprotection permet d'appréhender la mise en œuvre d'opérations comportant un risque d'exposition aux rayonnements ionisants avec le plus haut niveau de radioprotection fixé par le management et ce, pour chaque travailleur de l'entreprise.

La culture de radioprotection fait partie intégrante du professionnalisme de chacun au sein de l'entreprise.

Elle nourrit un collectif solidaire de compétences cohérentes entre elles, qui contribue à la performance globale de l'entreprise en favorisant des conditions de santé - sécurité au poste de travail.

En outre, sur les aspects législatifs, la culture de radioprotection contribue à répondre aux obligations de santé - sécurité qui incombent :

|| à l'employeur : il « prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses travailleurs ».

|| au travailleur : il « prend soin en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail ».

¹ On entend par « entreprise » tout collectif de travail : un organisme, une entité, un groupement d'entreprise, un établissement ...

LA CULTURE DE RADIOPROTECTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE : UNE IMPLICATION COLLECTIVE DONT CHACUN EN CONSTITUE UN MAILLON ESSENTIEL

3 - QUI EST CONCERNÉ ?

Dans la mesure où le niveau de culture de radioprotection influe sur le niveau de protection des travailleurs susceptibles d'être exposés, chaque travailleur (salariés, intérimaires, stagiaires, prestataires...) dans le cadre de ses activités et **quel que soit son niveau dans l'organisation** contribue à l'acquisition, à l'entretien et à la transmission de la culture de radioprotection. L'implication de chacun conditionne le niveau de culture de radioprotection de l'entreprise.



Société Française de Radioprotection

(*) Salarié compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels

LA CULTURE DE RADIOPROTECTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE : UNE IMPLICATION COLLECTIVE DONT CHACUN EN CONSTITUE UN MAILLON ESSENTIEL

4 - L'ACQUÉRIR, L'ENTREtenir, LA TRANSMETTRE.

La culture de radioprotection s'acquiert, s'entretient et se transmet si la prévention des risques (notamment radiologiques) est affichée comme une priorité de l'entreprise et si les objectifs sont partagés par le collectif de travail.

L'établissement de standards en déclinaison d'une politique de prévention des risques, adaptés à l'ampleur des risques relève de la responsabilité de l'employeur. Ces standards définissent le niveau d'exigence portant sur la radioprotection dans l'entreprise. Ils sont relayés par les managers auprès des équipes. C'est ce niveau d'exigence mis en œuvre par tous, qui va induire la culture de radioprotection, signe d'un comportement du collectif.

L'acquisition de la culture de radioprotection passe par un apprentissage multifacettes :

- || de la connaissance de la politique de santé-sécurité de l'entreprise ;
- || de la connaissance des risques radiologiques dans l'entreprise/au poste de travail et des moyens de prévention associés, dans une démarche globale de prévention des risques ;
- || de mise en œuvre de rigueur, de vigilance, d'attitude interrogative et d'un comportement responsable.

Elle s'entretient par le maintien d'un réseau solidaire : partage du retour d'expérience notamment pour ce qui concerne les bonnes pratiques, information et promotion de la transparence dans l'entreprise.

Elle se transmet à tous les nouveaux arrivants et se diffuse auprès des entreprises extérieures qui interviennent dans l'entreprise.

4.1 - LA CULTURE DE RADIOPROTECTION DÉCOULE DE LA POLITIQUE DE SANTÉ-SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE ET DES STANDARDS ASSOCIÉS

La culture de radioprotection s'inscrit dans le contexte économique et sociétal de l'entreprise sur la base d'une politique de santé-sécurité au travail affichée par l'**employeur** à laquelle sont associés notamment des objectifs de radioprotection. L'affirmation par l'employeur, de l'importance accordée à la radioprotection dans l'entreprise est indispensable pour l'acquisition de la culture de radioprotection.

La déclinaison de cette politique en standards relève de la **ligne managériale** qui s'assure que les gestes nécessaires à la radioprotection font partie intégrante des activités. Ils y sont prévus dès la conception des phases de travail et des activités, elles-mêmes définies dans le respect du **principe ALARA**.

Les règles et procédures décrivent les gestes nécessaires pour la réalisation d'une activité (qui, quoi, comment, quand) en intégrant les gestes de radioprotection associés qui découlent de **l'évaluation des risques professionnels** (moyens de prévention et de protection). Elles permettent à chacun d'avoir un comportement adapté devant une situation attendue et de faire face à une situation imprévue.

- || **L'employeur** définit la politique de l'entreprise en matière de santé-sécurité au travail en y intégrant la radioprotection. Il affiche ses principes et ses objectifs comme une valeur essentielle et un élément de la réussite globale de l'entreprise, au même titre que les autres objectifs liés à son cœur de métier. Il impulse son intégration dans toutes les activités de l'entreprise.

LA CULTURE DE RADIOPROTECTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE : UNE IMPLICATION COLLECTIVE DONT CHACUN EN CONSTITUE UN MAILLON ESSENTIEL

⌘ Le **manager sous la responsabilité de l'employeur** et en collaboration avec le conseiller en radioprotection évalue les risques radiologiques au poste de travail et définit les moyens de prévention et de protection nécessaires à leur maîtrise. Il identifie les règles et procédures nécessaires à la réalisation de l'activité. Il organise leur élaboration en collaboration avec les opérateurs en s'assurant de l'intégration des gestes de radioprotection. Il s'assure de la connaissance de ces règles et de leur compréhension et en surveille la mise en œuvre.

⌘ Le **conseiller en radioprotection**, en tant qu'expert en la matière apporte son soutien à l'employeur, au manager et aux travailleurs afin que les activités soient mises en œuvre avec le niveau de radioprotection attendu.

⌘ Chacun, dans son domaine d'activité, connaît les gestes de radioprotection requis pour réaliser son activité avec le plus haut niveau de sécurité. Il les intègre aux règles et procédures et les applique rigoureusement. Il communique au manager toute information contribuant à leur amélioration.

Dans le cadre de travaux confiées à une entreprise extérieure, en tant qu'entreprise utilisatrice, le chef de l'entreprise affiche une **politique d'équivalence** afin que les travailleurs de l'entreprise extérieure et ses sous-traitants intervenant dans son entreprise bénéficient d'une radioprotection équivalente à celle dont bénéficieraient les travailleurs de l'entreprise s'ils réalisaient les travaux.

⌘ L'entreprise utilisatrice précise par voie contractuelle le niveau d'exigences en radioprotection dont doivent bénéficier les travailleurs des entreprises extérieures.

Elle partage sa politique d'équivalence avec le responsable de l'entreprise extérieure afin que ce dernier en diffuse les modalités de mise en œuvre auprès des travailleurs de l'entreprise extérieure.

4.2 - UNE CONNAISSANCE DES RISQUES EST NÉCESSAIRE À L'ACQUISITION D'UNE CULTURE DE RADIOPROTECTION.

Connaître les risques liés à l'exposition aux rayonnement ionisants permet d'identifier les dispositions de prévention et de protection, de comprendre leurs objectifs et de favoriser ainsi leur mise en œuvre. Ces connaissances s'acquièrent notamment par une formation adaptée à la nature des risques encourus et à leur ampleur dans le contexte des activités de l'entreprise et plus particulièrement des postes de travail et de leur environnement.

⌘ Les managers sont formés au « management de la prévention des risques ». Dans ce cadre, ils identifient les sources d'exposition aux rayonnement ionisants et les risques associés. Sous la responsabilité de l'employeur, ils réalisent les évaluations des risques professionnels.

⌘ Chaque manager identifie les **formations liées à la radioprotection** adaptées aux postes de travail et s'assure que les travailleurs en bénéficient. Il organise dans la mesure du possible le compagnonnage des nouveaux arrivants par des travailleurs expérimentés. Ces derniers facilitent l'acquisition de la culture de la radioprotection de l'entreprise par la transmission de leurs connaissances, pratiques et expériences.

LA CULTURE DE RADIOPROTECTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE : UNE IMPLICATION COLLECTIVE DONT CHACUN EN CONSTITUE UN MAILLON ESSENTIEL

- ⌘ Pour la réalisation de ses activités, chaque travailleur bénéficie de la formation nécessaire pour mettre en œuvre les gestes qui sont nécessaires à sa radioprotection et celle des autres.
- ⌘ Le conseiller en radioprotection apporte son appui pour la mise en œuvre des formations et informations en radioprotection ainsi que pour la mise en œuvre de gestes de radioprotection au poste de travail.

4.3 - LA CULTURE DE RADIOPROTECTION REFLÈTE UN COMPORTEMENT RESPONSABLE.

Adopter un comportement responsable révèle une attitude altruiste visant à reconnaître l'impact de son activité sur la radioprotection des autres. Chacun étant acteur indispensable pour l'atteinte des objectifs de radioprotection de l'entreprise.

- ⌘ l'employeur définit et formalise le périmètre des responsabilités de chacun en matière de radioprotection ;
- ⌘ le manager favorise **la radioprotection dans les actions quotidiennes** et les met en pratique dans toutes ses activités. Il facilite aussi la remontée des informations et le traitement des écarts et des signaux faibles avec réactivité.
- ⌘ Chacun intègre **la radioprotection dans ses gestes quotidiens** et en assure la promotion auprès des autres intervenants de l'entreprise, des nouveaux arrivants et des travailleurs des entreprises extérieures.

4.4 - LA CULTURE DE RADIOPROTECTION NÉCESSITE UNE ATTITUDE INTERROGATIVE.

L'attitude interrogative se traduit par une vigilance de chacun sur ses propres capacités (techniques ou psychologiques) et sur celles de son environnement à répondre à une sollicitation en toute sécurité. Elle conduit à une démarche rigoureuse dans la mise en œuvre d'une opération. Elle est encouragée par une **communication accrue** dans l'entreprise.

- ⌘ le manager cultive cette attitude en **sollicitant et valorisant les compétences de chacun** comme outil d'amélioration. Il favorise les remontées des questionnements et leur partage.
- ⌘ Le conseiller en radioprotection apporte son appui à l'employeur pour informer
- ⌘ Chacun reste **vigilant** vis-à-vis du risque radiologique et adopte une **attitude interrogative** vis-à-vis de ses habitudes de travail et de son environnement de travail. En cas de situation imprévue ou inconnue, il applique le principe de précaution en arrêtant les opérations et en informant de la situation, le manager et le conseiller en radioprotection de l'employeur.

4.5 - LA COMMUNICATION INTERNE À L'ENTREPRISE ET LE DIALOGUE SOCIAL CONDITIONNENT LE NIVEAU DE CULTURE DE RADIOPROTECTION DANS L'ENTREPRISE.

Le **partage de l'information** dans l'entreprise promeut l'implication de chacun dans la vie de l'entreprise et dans l'atteinte des objectifs de radioprotection ainsi que dans la diffusion du retour d'expérience.

La qualité de la communication conduit à la qualité relationnelle entre les personnes et favorise l'entraide. La transparence au sein de l'entreprise rassure et donne confiance.

LA CULTURE DE RADIOPROTECTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE : UNE IMPLICATION COLLECTIVE DONT CHACUN EN CONSTITUE UN MAILLON ESSENTIEL

L'implication des uns est un moteur pour les autres afin que le collectif acquiert une culture de radioprotection

- ⌘ l'employeur communique sur les résultats de radioprotection de l'entreprise et sur l'analyse qu'il en fait. Il s'appuie sur ces résultats pour définir les objectifs suivants en collaboration avec le conseiller en radioprotection.
- ⌘ le manager **favorise la communication** au sein des équipes par des « **causeries sécurité - radioprotection** » en permettant à chacun de donner son avis sur une thématique choisie (ReX sur un événement, un comportement...). Il intègre les aspects liés à la radioprotection aux réunions d'équipes. Il se préoccupe de l'intérêt que chacun porte aux aspects « radioprotection » associés à ses activités.
- ⌘ le manager **adapte l'information** qu'il délivre à l'expérience de chacun.
- ⌘ le manager s'attache à présenter les valeurs de l'entreprise en matière de radioprotection aux nouveaux arrivants, et aux travailleurs non-permanents (thésard, CDD, intérimaires), afin que ces derniers puissent s'y accorder.
- ⌘ chacun communique au sein de l'équipe en partageant son avis et ses propositions dans un objectif d'amélioration continue de la radioprotection. Il y associe le conseiller en radioprotection de l'employeur.

5 - LA CULTURE DE RADIOPROTECTION S'ÉVALUE.

Le manque de culture de radioprotection peut engendrer des risques d'accidents ou d'incidents par des non-respects de règles/procédures, un manque de solidarité dans les équipes ou encore une déresponsabilisation des travailleurs.

- ⌘ le manager évalue périodiquement le niveau de culture de radioprotection (suivi d'indicateurs, audit, contrôle interne, revue...). Il en diffuse les résultats auprès de chacun et en assure le reporting auprès de l'employeur et la diffusion auprès des travailleurs.
- ⌘ l'employeur identifie les objectifs à fixer pour **améliorer la culture de radioprotection** et les intègre dans la politique de santé-sécurité de l'entreprise.

La culture de radioprotection favorise l'implication de chacun pour la sécurité de tous au sein de l'entreprise. À ce titre, elle contribue à une attention particulière de chacun dans la détection d'écart ou de signal faible et dans la mise en œuvre du retour d'expérience.

- ⌘ chacun participe à l'identification et à la remontée d'information pour le traitement d'un écart ou d'un signal faible.
- ⌘ le manager organise l'analyse de l'écart ou du signal faible avec les parties prenantes (opérateurs, préventeurs, représentant de l'employeur, médecin...) jusqu'à l'identification des causes profondes qui permettent de mettre en œuvre des facteurs d'amélioration.
- ⌘ le manager identifie les actions nécessaires pour la mise en œuvre des facteurs d'amélioration et les intègre dans le programme annuel de prévention, puis organise leur mise en œuvre.



LA CULTURE DE RADIOPROTECTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE : UNE IMPLICATION COLLECTIVE DONT CHACUN EN CONSTITUE UN MAILLON ESSENTIEL



CONCLUSIONS

La culture de radioprotection s'acquiert et s'entretient à tous les niveaux de l'organisation pour une meilleure perception du risque et une meilleure protection. La connaissance des risques, l'attitude interrogative, le comportement responsable et la communication en sont les principaux piliers. Un haut niveau de culture de radioprotection est un contributeur indispensable à la qualité et à la viabilité de l'entreprise.

La culture de radioprotection d'une entreprise s'obtient grâce à une implication collective dont chacun, dans l'entreprise connaît les leviers dont il dispose.

La culture de radioprotection est évolutive. Le contexte sociétal, l'amélioration des techniques et des connaissances concourent à cette évolution. L'entreprise doit adapter sa politique de radioprotection en suivant ce courant et faire évoluer sa culture de radioprotection en conséquence afin d'entretenir un haut niveau de radioprotection en adéquation avec le contexte sociétal.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- IRPA Guiding principles for establishing a radiation protection culture (édition 2014)
- IAEA Collection sécurité N°75-INSAG-4 : Culture de sûreté
- ICSI – la culture de sécurité – comprendre pour agir n° 2017-01

Cette fiche a été rédigée par les membres de la section de protection technique de la SFRP
(travail piloté par L. Fusil).